



D 2026-009

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 20 janvier à 18 h 30, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la Commune d'AILLON LE JEUNE,
Sous la présidence de Pascal GINOLLIN, Maire,
Dûment convoqués le 16 janvier 2026,

Présents : Odile CHALAMEL, Marc FLEURY, Pierre-Damien GALENE Jérôme GINOLLIN,
Pascal GINOLLIN, Amandine PAGET,

Absent excusé : Mathieu SCIASCIA donne pouvoir à Marc FLEURY,

Absent : Céline ROCH EUVRARD.

Assiste à la réunion : Christophe MAREC

Secrétaire de séance : Amandine PAGET

Nombre de membres en exercice : 8	Ne prend pas part au vote : 0
Nombre de membres présents : 6	Votes pour : 7
Nombre de suffrage exprimés : 7	Votes contre : 0
	Abstentions : 0

OBJET : CONVENTION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

M. le Maire rappelle que la commune a signé une convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels avec le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie. Il précise que cette convention permet de bénéficier, moyennant un coût forfaitaire modique, d'une assistance téléphonique et d'obtenir des réponses précises par courrier électronique aux questions relatives à la prévention des risques professionnels.

Par ailleurs, en adhérant à l'offre de base, la collectivité a la possibilité, en cas de besoin, de bénéficier de l'accès aux diverses missions du service de prévention des risques professionnels du Cdg73 parmi lesquelles l'accompagnement à l'élaboration ou à la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels, la mise en œuvre d'actions de sensibilisation, la mise à disposition d'un conseiller de prévention pour assurer les fonctions d'assistant de prévention, l'adhésion à la mission d'inspection en hygiène et sécurité du Cdg73.

Il indique que la convention étant arrivée à expiration le 31/12/2025, il convient de procéder à son renouvellement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le projet de convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels avec le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale,

APPROUVE le projet de convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels susvisé,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels susvisée, avec effet au 01/01/2026, pour une durée de trois ans renouvelable une fois par tacite reconduction,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Le Maire,

Pascal GINOLLIN



Le Secrétaire de Séance,

Amandine PAGET

n° 2026-010

73004

Commune de AILLON LE JEUNE - BUDGET COMMUNAL

Code INSEE

Commune

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 6

Nombre de membres en exercice 8
Nombre de membres présents 6
Nombre de suffrages exprimés 7
VOTES : Contre 0 Pour 7
Date de convocation : 16/01/2026

L'an deux mille vingt six, le 20 janvier, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Pascal GINOLLIN, Maire.

Objet : Régularisation des dépassements de crédit

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60611 : Eau et assainissement		16 852.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		16 852.00 €
D 739211 : Attribution de compensation		18 847.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		18 847.00 €
D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement		9 104.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions		9 104.00 €

Signataires : PAGET Amandine

CHALAMEL Odile

FLEURY Marc

GALENE Pierre-Damien

GINOLLIN Jérôme

GINOLLIN Pascal

ROCH EUVRARD Céline

SCIASCIA Mathieu *donne pouvoir à Marc FLEURY*

Certifié exécutoire par Pascal GINOLLIN, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 21/01/2026 et de la publication le 21/01/2026.

A Aillon le Jeune, le 21/01/2026.

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Maire

Le Secrétaire de Séance,

Amandine PAGET

Le Maire,

Pascal GINOLLIN



73004

Commune de AILLON LE JEUNE - STATION SERVICE

Code INSEE

Service

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le

ID : 073-217300045-20260120-D2026011-DE

Berger
Levrault

n° 2026-011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Nombre de membres en exercice 8
 Nombre de membres présents 6
 Nombre de suffrages exprimés 7
 VOTES : Contre 0 Pour 7
 Date de convocation : 16/01/2026

L'an deux mille vingt six, le 20 janvier, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Pascal GINOLLIN, Maire.

Objet : Régularisation des dépassements de crédit

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6013 : Matières premières et fournitures		26 411.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		26 411.00 €
D 6817 : Dotat° dépréciat° acrif circ		278.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements		278.00 €
R 707 : Ventes de marchandises		26 689.00 €
TOTAL R 70 : Ventes prod fab, prest serv, mar		26 689.00 €

Signataires : PAGET Amandine

CHALAMEL Odile

FLEURY Marc

GALENE Pierre-Damien

GINOLLIN Jérôme

GINOLLIN Pascal

ROCH EUVRARD Céline

SCIASCIA Mathieu *donne pouvoir à Marc FLEURY*

Certifié exécutoire par Pascal GINOLLIN, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 21/01/2026 et de la publication le 21/01/2026.

A Aillon le Jeune, le 20/01/2026.

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Maire

Le Maire,

Pascal GINOLLIN

Le Secrétaire de Séance,

Amandine PAGET





D 2026-012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 20 janvier à 18 h 30, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la Commune d'AILLON LE JEUNE,

Sous la présidence de Pascal GINOLLIN, Maire,

Dûment convoqués le 16 janvier 2026,

Présents : Odile CHALAMEL, Marc FLEURY, Pierre-Damien GALENE Jérôme GINOLLIN, Pascal GINOLLIN, Amandine PAGET,

Absent excusé : Mathieu SCIASCIA donne pouvoir à Marc FLEURY,

Absent : Céline ROCH EUVRARD.

Assiste à la réunion : Christophe MAREC

Secrétaire de séance : Amandine PAGET

Nombre de membres en exercice : 8	Ne prend pas part au vote : 0
Nombre de membres présents : 6	Votes pour : 7
Nombre de suffrage exprimés : 7	Votes contre : 0
	Abstentions : 0

OBJET : Demande de ligne de trésorerie

Le financement de l'opération d'investissement du complexe des Nivéoles est en partie réalisé par des subventions. Ces subventions permettent d'obtenir des demandes d'acomptes en fonction de la réalisation des dépenses. De même, la commune doit payer des factures TTC et ne récupère qu'une partie de la TVA avec un retard d'un an.

Pour permettre le paiement des factures, une ligne de trésorerie avait été ouverte en 2025.

Les travaux ayant pris du retard, le versement des subventions et d'une partie du FCTVA sont donc décalés.

Il est proposé de reprendre une ligne de trésorerie de 1 000 000,00 € pour remplacer celle de 2025 devant être remboursée le 14/02/2026 au plus tard.

Il est proposé de retenir l'offre du Crédit Agricole des Savoie -Entreprise pour un montant de tirage de 1 000 000 €.

Opération : ligne de trésorerie

Montant : 1 000 000 €

Durée : 1 an

Offre bancaire :

Préteur : Crédit Agricole des Savoie

Offre : Ouverture de crédit de Trésorerie index EUR3Mmoy avec une marge majorante l'EUR3Mmoy de 0.99%

Frais de dossier : 0,10% du capital emprunté soit 1 000 €

Commission d'engagement : 0,20% du capital emprunté soit 2000 €

Monsieur Le Maire porte à la connaissance des membres du conseil les termes de cette offre.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Le Maire à accepter l'offre proposée telle que rédigée, à signer le contrat correspondant, avec le Crédit Agricole des Savoie et l'autorise sans autres délibérations aux demandes de versement des fonds et au remboursement prévus dans la convention.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Le Maire,

Pascal GINOLLIN



Le Secrétaire de Séance,

Amandine PAGET

Nombre de membres en exercice : 8	Ne prend pas part au vote : 0
Nombre de membres présents : 8	Votes pour : 7
Nombre de suffrages exprimés : 7	Votes contre : 0
	Abstentions : 0



D 2026-012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 20 janvier à 18 h 30, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la Commune d'AILLON LE JEUNE,

Sous la présidence de Pascal GINOLLIN, Maire,

Dûment convoqués le 16 janvier 2026,

Présents : Odile CHALAMEL, Marc FLEURY, Pierre-Damien GALENE Jérôme GINOLLIN, Pascal GINOLLIN, Amandine PAGET,

Absent excusé : Mathieu SCIASCIA donne pouvoir à Marc FLEURY,

Absent : Céline ROCH EUVRARD.

Assiste à la réunion : Christophe MAREC

Secrétaire de séance : Amandine PAGET

Nombre de membres en exercice : 8	Ne prend pas part au vote : 0
Nombre de membres présents : 6	Votes pour : 7
Nombre de suffrage exprimés : 7	Votes contre : 0
	Abstentions : 0

OBJET : Demande de ligne de trésorerie

Le financement de l'opération d'investissement du complexe des Nivéoles est en partie réalisé par des subventions. Ces subventions permettent d'obtenir des demandes d'acomptes en fonction de la réalisation des dépenses. De même, la commune doit payer des factures TTC et ne récupère qu'une partie de la TVA avec un retard d'un an.

Pour permettre le paiement des factures, une ligne de trésorerie avait été ouverte en 2025.

Les travaux ayant pris du retard, le versement des subventions et d'une partie du FCTVA sont donc décalés.

Il est proposé de reprendre une ligne de trésorerie de 1 000 000,00 € pour remplacer celle de 2025 devant être remboursée le 14/02/2026 au plus tard.

Il est proposé de retenir l'offre du Crédit Agricole des Savoie -Entreprise pour un montant de tirage de 1 000 000 €.

Opération : ligne de trésorerie

Montant : 1 000 000 €

Durée : 1 an

Offre bancaire :

Préteur : Crédit Agricole des Savoie

Offre : Ouverture de crédit de Trésorerie index EUR3Mmoy avec une marge majorante l'EUR3Mmoy de 0.99%

Frais de dossier : 0,10% du capital emprunté soit 1 000 €

Commission d'engagement : 0,20% du capital emprunté soit 2000 €

Monsieur Le Maire porte à la connaissance des membres du conseil les termes de cette offre.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Le Maire à accepter l'offre proposée telle que rédigée, à signer le contrat correspondant, avec le Crédit Agricole des Savoie et l'autorise sans autres délibérations aux demandes de versement des fonds et au remboursement prévus dans la convention.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Le Maire,

Pascal GINOLLIN



Le Secrétaire de Séance,

Amandine PAGET

Nombre de mandats en exercice : 6	Ne prend pas part au vote : 0
Nombre de mandats présents : 6	Votes pour : 7
Nombre de suffrages exprimés : 7	Votes contre : 0
	Abstentions : 0